

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CIAS 2024**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens et acteurs du Territoire d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget du CIAS, et sera disponible sur le site internet de la CCPL.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

### **I – La section de fonctionnement**

#### **1- Résultat**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	528 756,75 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	486 475,81 €
<b>RESULTAT</b>	<b>42 280,94 €</b>

Il faut y ajouter l'excédent reporté de 125 963.08 € d'où un report en excédent de fonctionnement cumulé à affecter au 002 pour 2024 d'un montant de 143 180.26 €, et un déficit en investissement de 36 063.76 €.

#### **2- Les principales dépenses et recettes de la section**

Le tableau ci-après reprend le compte administratif 2024 par service analytique du budget CIAS.

En dépenses :

<i>Désignation</i>	<i>Réalise</i>
RSA	47 737,39 €
Restos du Coeur	8 203,21 €
Epicerie Solidaire	84 860,47 €
Relais Petite Enfance	125 586,25 €
LAEP	5 960,52 €
Actions Parentalités	11 378,60 €
Colonie	47 006,25 €
Box éveil	
Administration générale	155 743,12 €
<b>Total Général</b>	<b>486 475,81 €</b>

En recettes :

<i>Désignation</i>	<i>Réalise</i>
RSA	28 621,27 €
Epicerie Solidaire	14 912,56 €
Relais Petite Enfance	86 028,75 €
LAEP	5 553,82 €
Actions Parentalités	974,00 €
Colonie	26 230,00 €
Administration générale	366 436,35 €
<b>Total Général</b>	<b>528 756,75 €</b>

## II – La section d'investissement

### 1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du CIAS regroupe par conséquent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel d'informatique, de

Admission en préfecture  
062-246201016-20250210-CIAS25-02-006-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025

véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : on retrouve le virement du fonctionnement, mais aussi les subventions des différents partenaires aux projets menés. On y trouve aussi les emprunts mais il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

## 2- Les projets d'investissement

Le Budget CIAS étant un petit et récent budget, ses dépenses d'investissement sont limitées. Elles ont pour objet l'achat de mobilier ou informatique – téléphonie pour le bon fonctionnement des services ou d'équipement divers type oriflamme.

En 2024, il y a eu les travaux d'installation et de mise en place de l'épicerie.

En recette, on y retrouve la dotation aux amortissements et des subventions pour l'épicerie solidaire.

Pour 2025, en dépenses il y a le déficit 2024, et un peu d'équipements techniques et informatiques pour l'épicerie solidaire et le relais petite enfance. Les recettes sont issues des amortissements, de l'excédent de fonctionnement et de subventions.

<b>DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>				
<b>Ana. 1</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalise</b>	<b>BP 2025</b>
SOCAS003	Epicerie Solidaire	43 300,00	42 612,90	6 050,00
SOCEF001	Relais Petite Enfance	1 200,00	742,86	1 800,00
SOCPI001	Administration générale	10 500,00	0,00	46 013,76
	<b>Total Général</b>	<b>55 000,00</b>	<b>43 355,76</b>	<b>53 863,76</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENTS</b>				
<b>Ana. 1</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalise</b>	<b>BP 2025</b>
Défaut	Poste par défaut	28 000,00	0,00	0,00
SOCAS003	Epicerie Solidaire	14 000,00	7 292,00	24 800,00
SOCEF001	Relais Petite enfance	0,00	0,00	2 000,00
SOCPI001	Administration générale	13 000,00	0,00	27 063,76
	<b>Total Général</b>	<b>55 000,00</b>	<b>7 292,00</b>	<b>53 863,76</b>